

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-239 DU 02 MAI 2005

Chargeant Monsieur DOHOU Frédéric, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles de l'intérim de Monsieur Jules C. ASSOGBA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 02 Mai 2005

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;
VU le Décret N° 2005 – 052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement.

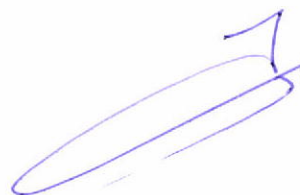
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Lundi 2 Mai 2005, Monsieur DOHOU Frédéric, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles. assurera l'intérim de Monsieur Jules C. ASSOGBA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence .

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 mai 2005

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement**



Mathieu KEREKOU.-

**Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEIA 4 –
SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.**